

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA BAIE DU COTENTIN

**ABROGATION DE LA CARTE COMMUNALE DE
VINDEFONTAINE**

ENQUETE PUBLIQUE UNIQUE

DILIGENTEE DU 14 SEPTEMBRE AU 16 OCTOBRE 2015

**PARTIE 4 :
CONCLUSIONS ET AVIS DE LA COMMISSION**

LA COMMISSION D'ENQUETE

M. DANIEL LUET, PRESIDENT,

M. MICHEL BOUTRUCHE, COMMISSAIRE ENQUETEUR.

M. PIERRE GUERIN, COMMISSAIRE ENQUETEUR.

ENQUETE PUBLIQUE N° E15000090 / 14

1- RAPPEL DE L'OBJET DE L'ENQUÊTE

Le 28 septembre 2011, la Communauté de Communes de Sainte-Mère-Eglise (CC-SME) a prescrit l'élaboration d'un Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi). Cette décision faisait suite au transfert de compétences décidé le 25 mai 2011, qui donnait à la CC-SME la compétence d'élaboration du document d'urbanisme sur le territoire communautaire.

En janvier 2014, la CC-SME a fusionné avec la Communauté de Communes de Carentan en Cotentin pour former la Communauté de Communes de la Baie du Cotentin (CCDBC). Le PLUi a poursuivi son élaboration afin de doter les communes d'un document d'urbanisme commun dont elles ont besoin. Il a été envisagé en cohérence avec la perspective de la fusion.

La commune de VINDEFONTAINE a intégré la CC-SME au 1^{er} janvier 2013. Elle dispose d'une carte communale qui a été approuvée par le Conseil municipal en date du 10 novembre 2009 puis le 12 juillet 2010 suite à une modification apportée au paragraphe « Estimation des besoins ». Elle a été validée par arrêté préfectoral en date du 12 août 2010.

Conformément à la réglementation et comme le précise l'arrêté du projet de PLUi de la Communauté de communes de la baie du Cotentin en date du 26 février 2015, le projet PLUi soumis à l'enquête publique doit également comporter **l'abrogation de la carte communale de VINDEFONTAINE.**

2- L'ENQUÊTE PUBLIQUE ET SON DEROULEMENT

L'enquête publique s'est déroulée du lundi 14 septembre 2015 au vendredi 16 octobre 2015, conformément aux dispositions de l'arrêté de Monsieur le président de la Communauté de Communes de la Baie du Cotentin la prescrivant.

Cette enquête s'est déroulée dans les 30 Mairies des communes concernées par le projet (Amfreville, Angoville-au-Plain, Audouville-la-Hubert, Beuzeville-au-Plain, Beuzeville-la-Bastille, Blosville, Boutteville, Brucheville, Carquebut, Chef-du-Pont, Cretteville, Ecoquenéauville, Etienville, Foucarville, Gourbesville, Hiesville, Houesville, Les Moitiers-en-Bauptois, Liesville-sur-Douve, Neuville-au-Plain, Picauville, Ravenoville, Saint-Germain-de-Varreville, Saint-Martin-de-Varreville, Sainte-Marie-du-Mont, Sainte-Mère-Eglise, Sebeville, Turqueville, Vierville, Vindefontaine et au siège de la communauté de communes à Carentan.

Si les observations et courriers recueillis ont été conséquents, ils ne concernaient que le PLUi. Aucune requête n'a été enregistrée sur l'abrogation de la carte communale de Vindefontaine.

3- ARGUMENTAIRE

3.1 Constatations faites par la commission d'enquête

La commission d'enquête constate que :

- Le dossier soumis à enquête publique est conforme aux dispositions législatives et réglementaires en vigueur,
- La préparation de l'enquête avec les personnels de la C C B D C s'est déroulée de façon tout à fait satisfaisante,
- Le dossier a été mis à la disposition du public dans les 30 communes concernées par le projet ainsi qu'au siège de l'enquête publique à Carentan,
- L'affichage dans les 30 mairies concernées et au siège de l'enquête est apparu conforme et aisément consultable. Certaines communes ont distribué dans les boîtes à lettres une note d'information concernant l'enquête publique avec les jours et heures de la permanence du commissaire enquêteur,
- Cette enquête s'est déroulée sans incident.
- L'abrogation de la carte communale n'a fait l'objet d'aucune observation du public ni courrier.

3.2 Considérations de la commission

Considérant d'une part :

- Que le dossier mis à l'enquête est bien présenté et de bonne qualité rédactionnelle.
- Que la totalité des 30 communes avait à sa disposition un dossier complet afin de satisfaire à l'information du public.
- Que le dossier précisait la nécessité d'abroger la carte communale afin de doter les 30 communes d'un document d'urbanisme commun dont elles ont besoin.

Considérant d'autre part :

- L'absence de document graphique du zonage de la carte communale de Vindefontaine.

4- AVIS

Pour l'ensemble de ces raisons, la commission d'enquête émet à l'unanimité un

AVIS FAVORABLE

A l'abrogation de la carte communale de VINDEFONTAINE

Fait le 16 novembre 2015.

La commission d'enquête.

Michel BOUTRUCHE
Commissaire enquêteur

Pierre GUERIN
Commissaire enquêteur

Daniel LUET
Président de la commission

Copie adressée à M. le Président du Tribunal Administratif de Caen